



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 27 octobre 2009
N° CERTA-2009-AVI-457

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans Asterisk

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2009-AVI-457>

Gestion du document

Référence	CERTA-2009-AVI-457
Titre	Vulnérabilité dans Asterisk
Date de la première version	27 octobre 2009
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Asterisk AST-2009-007 du 26 octobre 2009
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Contournement de la politique de sécurité.

2 Systèmes affectés

Asterisk versions 1.6.1.x antérieures à 1.6.1.8.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans *Asterisk* permet de contourner les règles de filtrage des appels.

4 Description

Une vulnérabilité a été découverte dans *Asterisk*. Un contrôle des ACL (règles de filtrage) est manquant lors de la gestion des méthodes INVITE de SIP, ce qui permet de réaliser des appels vers des réseaux théoriquement interdits.

5 Solution

Mettre à jour *Asterisk* en version 1.6.1.8 conformément au bulletin de sécurité de l'éditeur (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité Asterisk AST-2009-007 du 26 octobre 2009 :
<http://downloads.asterisk.org/pub/security/AST-2009-007.html>

Gestion détaillée du document

27 octobre 2009 version initiale.